

**Arrêté fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil d'administration
du Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale des Vosges**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges,

Vu :

- La loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet des catégories A, B, C employés **au 1^{er} Juillet 2020** par les communes et les établissements publics locaux affiliés au Centre de Gestion des Vosges déterminant le nombre de voix attribué à chaque électeur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le nombre total de sièges à pourvoir au conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges est égal à 21 sièges.

La répartition des sièges s'établit ainsi qu'il suit :

- Représentants des communes affiliées : **18 sièges**
(effectif de fonctionnaires inférieur à 4000)
- Représentants des établissements publics locaux affiliés : **3 sièges**
(effectif de fonctionnaires supérieur à 1000)

ARTICLE 2 : Le Directeur Général du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à EPINAL, le 15 Juillet 2020

Le Président,

Michel BALLAND

LE PRESIDENT

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
.Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif (adresse) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2020

Application agréée E-legalite.com